

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026136 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 06/07/2026

Objet : DELEGATION DU CONSEIL D ADMINISTRATION AU BUREAU

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Date de télétransmission : 10/07/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=136 D_l_gation CASDIS au bureau.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260706-2026136-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 10/07/2026

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	10
Représentés :	0
Excusés :	25
QUORUM	9
Votants	9

SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du six juillet à quinze heures et trente minutes, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 22 juin 2026.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, POUMIROL Emilienne, LLORCA Jean-Louis, LAFFONT Didier, BAYLAC Sandrine, LECLERC Marie-Claude, LAURENTIES-BARRERE Céline, CAZALOT Christian, PEIRO-FOURNIER Marielle, MALRIC Line

Étaient représentés :

Étaient excusés : DEGERS Laurence, CROQUETTE Martine, LUBAC Christophe, DENOUVION Victor, DEUILHÉ Serge, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, DUNAL Jonhny, CORTIJO Denise, BAGNERIS Bernard, VEZAT-BARONIA Maryse, SUAUD Thierry, MASELLA Lauriane, FOUCHIER Dominique, SIORAT Florence, GIBERT Vincent, TOUZET Sophie, BOUTELOUP Jérôme, BARRIÈRE Karine, ESCOBEDO André, LAMANT Sophie, BOYER Maxime, SERVAT Jacques, HOAREAU Cathy, MERMILLIOT Christine, PAYEUR DEPARTEMENTAL

OBJET : DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU BUREAU

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L1424-27, L.1424-29, L. 1424-30, L.1612-1 à L.1612-20, L.1424-26 et L. 1424-35 ;

Vu l'arrêté du 03 juillet 2026 portant désignation de M. Gilbert Hébrard président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne ;

Le bureau étant maintenant élu, il convient de délibérer sur l'étendue de ses compétences.

L'article L1424-27 du CGCT prévoit que le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses attributions au bureau, à l'exception :

- des délibérations relatives à l'adoption du budget et du compte financier unique en application des dispositions des articles L. 1612-1 à L.1612-20 du CGCT ;

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **70 JUL 2026**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

tel 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

- de la délibération visée à l'article L. 1424-26 du CGCT, relative au nombre et à la répartition des sièges du conseil d'administration ;
- de la délibération visée à l'article L. 1424-35 du CGCT, relative aux modalités de calcul et de répartition des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour la gestion des services d'incendie et de secours au financement du service départemental d'incendie et de secours.

ENTENDU le rapport Anne-Lise LEMAIRE, Membre Suppléant

APRÈS en avoir délibéré,

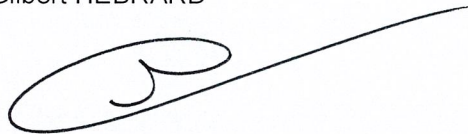
Les membres du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

DÉCIDENT de déléguer une partie de ses attributions au bureau, à l'exception :

- des délibérations relatives à l'adoption du budget et du compte financier unique en application des dispositions des articles L. 1612-1 à L.1612-20 du CGCT ;
- de la délibération visée à l'article L. 1424-26 du CGCT, relative au nombre et à la répartition des sièges du conseil d'administration ;
- de la délibération visée à l'article L. 1424-35 du CGCT, relative aux modalités de calcul et de répartition des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour la gestion des services d'incendie et de secours au financement du service départemental d'incendie et de secours.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



10 JUN 2025

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

TE 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex